

<https://47.snuipp.fr/Quelle-formation-pour-les-enseignant-es>



# Quelle formation pour les enseignant-es ?

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : mercredi 3 mars 2021

Dernière mise à jour : 3 mars 2021

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**C'est tous azimuts que les réformes sont engagées par le ministre Blanquer en matière de formation des enseignant-es. Elles se caractérisent, par tant d'imprécisions et d'impréparation, qu'on peut nourrir les plus grandes inquiétudes sur les difficultés organisationnelles qui découleront de leur mise en œuvre et les dégradations qui en résulteront pour les conditions de travail des étudiants, des stagiaires et des formateurs.**

Par contre, elles sont d'une grande limpidité quant aux objectifs idéologiques poursuivis. Ceux d'une transformation en profondeur du métier enseignant pour le réduire à la tâche d'un opérateur chargé d'appliquer des méthodes, des techniques, des procédés prescrits.

Pour ce faire, il s'agissait tout d'abord de reprendre l'institution de formation en main en créant les INSPE, au prétexte de l'hétérogénéité des ESPE.

Si la FSU défend une politique nationale de formation notamment dans la définition de ses finalités, elle ne peut confondre cela avec une mainmise idéologique sur les formations dont se confirme l'intention, au vu des récentes prises de positions du ministre sur la prétendue dangerosité de certains enseignements.

Pour concrétiser cette mainmise, le discours se fait insistant sur la professionnalisation, non pas dans les perspectives d'une capacité à concevoir des situations d'enseignement mais dans celle d'une culture professionnelle inscrite dans une normalisation des pratiques.

La formation par la mise en responsabilité en classe devient l'instrument idéal de la transmission de bonnes pratiques livrées clef en main. La compétence qui devient essentielle est celle de l'attitude du futur enseignant vis-à-vis des consignes qui lui seront données : l'oral d'admission offrira la place attendue pour une sélection comportementale. L'enseignant-e du XXI<sup>e</sup> siècle ne sera pas tant un spécialiste de la didactique et de la pédagogie qu'un agent dont les dispositions permettent de garantir a priori sa propension à limiter la vision de son métier à un exercice applicatif.

Le constat objectif d'une croissance des risques psycho-sociaux liée à une professionnalisation infantilisante et insuffisamment progressive n'a pourtant pas conduit à réinterroger la conception même de l'alternance mais se contentera de produire du discours sur la qualité de vie au travail, d'affirmer la nécessité d'une écoute et ici ou là d'offrir l'occasion d'exprimer ses difficultés.

L'exemple de l'apprentissage de la lecture dans le premier degré est le parfait exemple des conceptions de Jean-Michel Blanquer pour le métier enseignant : l'exécution d'une procédure méthodologique établie par le ministère et fournie à l'enseignant-e sous toutes les formes : petits guides de conseils, procédures d'évaluation et même maintenant manuel d'enseignement officiel.... Un cap qui n'avait jamais été franchi jusque-là dans l'école républicaine.

Qui pourrait croire qu'une telle réforme permettrait de répondre aux enjeux d'attractivité pour le métier et d'amélioration qualitative du service public d'éducation ?

Lire la suite :